

DELIB 05-2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 31 mars 2022 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 17

Date de la convocation : 24/03/2022

En exercice : 19

Date d'affichage : 24/03/2022

Qui ont pris part à la délibération : 14

L'an deux mille vingt et deux et les trente et un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Fonségur, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Marie-France ALRIC, Maud FLAMANT, Marie-Rose LADOWITCH, Marie-Pascale PRADES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES
Messieurs Frédéric MAIXANDEAU, Rodolphe DUCAMP, Jean-Michel MAUREL, Claudian BRUN, François MONTAGNE, Paul SALVAN, Daniel MONTAGNE, Manuel GONCALVES, Alain VEUILLET

Excusés : Mesdames Sylvie CALAS et Myriam MADAULE

Secrétaire de séance : Daniel MONTAGNE

La séance débute à 20h05

Objet de la délibération : **BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2022**

Un extrait du budget primitif 2022 a été transmis aux élus version papier en date du 24/03/2022 et transmis par mail avec les convocations.

M. le maire présente le budget primitif 2022 de la commune au chapitre et propose de l'**APPROUVER**.

Mme Françoise BARBERI, Mme Marie-France ALRIC et M. Daniel MONTAGNE ne souhaite pas participer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 13, Contre : 1, Abstention : 0),

APPROUVE le budget primitif 2022 de la commune.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET


